

COUR DE REVISION.

Inscription en Révision. — Jugement interlocutoire. —
Exception à la forme. — Minorité. — Permission
d'appeler.

MONTREAL, 30 octobre 1909.

TELLIER, CHARBONNEAU, HUTCHINSON, JJ.

H. SERLING *vs* WM. LEVINE, and WM. LEVINE, *requérant*.

JUGÉ.—Qu'un appel à la cour de Révision d'un jugement interlocutoire ordonnant au défendeur de plaider au mérite nonobstant la production d'une exception à la forme de minorité sera refusée.

Code de procédure civile, articles 167, 529.

L'action réclame \$2,500.00 de dommages pour arrestation illégale.

La défense plaide minorité par voie d'exception à la forme.

Le 7 septembre 1909, le demandeur alléguant que le défendeur ayant depuis la signification de l'action atteint son âge de majorité, demanda par motion qu'il fut tenu de plaider au mérite.

La Cour a accordé cette demande par jugement du 27 septembre 1909.